

N°DCA-2020-010

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
14
- Pouvoirs :  
-
- Votants :  
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**BUDGET ANNEXE RESTAURATION – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

Le 25 juin 2020, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 10 juin 2020, s'est réuni au Conseil Départemental sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 14 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Philippe LEROY, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléants**

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL, Nacéra VIEUBLE (sans voix délibérative).

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Caporal Thomas BRU, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE.

**III. Membre de droit :**

M. Pierre-André DURAND, Préfet.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Sophie ALLAIS, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.

MM. Eric BLOND, Bastien CORITON, le Commandant Samuel PERDRIX, le Lieutenant Hervé PASQUIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment l'article, L2313-1,
- l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,
- l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° DCA-2019-057 portant approbation du budget primitif annexe restauration pour l'exercice 2020,
- la délibération n° DCA-2020-003 portant approbation du compte administratif du budget annexe restauration pour l'exercice 2019,
- la délibération n° DCA-2020-005 d'affectation du résultat 2019 du budget annexe restauration.

\*  
\* \*

Le budget supplémentaire au titre de 2020 qui est proposé vise, exclusivement, à intégrer les résultats de l'exercice 2019.

La reprise de l'excédent d'investissement permet d'abonder les dépenses de cette section à hauteur de 13 068,98 €, répartis entre le renouvellement des équipements devenus vétustes (12 500,00 €) et les dépenses imprévues (568,98 €).

Le budget supplémentaire de la restauration s'équilibre donc en recettes et en dépenses comme suit :

Budget annexe restauration	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>13 068,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 068,98 €</b>
21 "Immobilisations corporelles"	12 500,00 €		12 500,00 €
020 "Dépenses imprévues"	568,98 €		568,98 €
<b>Recettes</b>	<b>13 068,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 068,98 €</b>
001 "Excédent reporté"	13 068,98 €	0,00 €	13 068,98 €

\*  
\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200626-DCA-2020-010-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020

Affichage : 26/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**